



TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Sous-comité du bâtiment

1. Le Sous-comité du bâtiment de la Commission du programme, du budget et de l'administration s'est réuni à Genève le 7 novembre 2006. Son bureau était composé comme suit: M. S. Paixão Pardo (membre gouvernemental, Brésil), président et rapporteur; M. D. Lima Godoy (membre employeur), vice-président; M. Khurshid Ahmed (membre travailleur), vice-président.

Locaux du bureau de l'OIT à Dar es-Salaam

2. Le sous-comité était saisi d'un document¹ fournissant des informations sur les nouveaux locaux du bureau de l'OIT à Dar es-Salaam.
3. Le chef du Bureau de l'administration intérieure a informé le sous-comité que le personnel a emménagé dans le bâtiment le 20 septembre 2006 et que les derniers travaux sont en cours d'achèvement.
4. Les membres travailleurs ont salué le fait que le bâtiment a été achevé dans les limites du budget prévu et que les locaux sont maintenant occupés. Ils ont demandé des informations supplémentaires sur les prescriptions en matière de normes minimales de sécurité opérationnelles (MOSS), notamment sur leur coût et les critères qui déterminent l'évolution de ces normes dans le temps.
5. Les membres employeurs se sont félicités du fait que le bâtiment a été achevé dans les limites du budget prévu et qu'il n'y a eu aucun accident sur le site. Ils ont demandé, comme les travailleurs, de plus amples informations sur les prescriptions MOSS.
6. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a relevé avec satisfaction que le projet de construction a été achevé dans les limites du budget fixé et presque dans les délais prévus. Elle a dit espérer que le Bureau dispose d'une stratégie et d'un plan continu en ce qui concerne l'entretien et la rénovation du bâtiment.
7. Répondant aux questions posées par les travailleurs et les employeurs sur les prescriptions MOSS, le coordinateur de la sécurité et de la protection du personnel a confirmé que des

¹ Document GB.297/PFA/BS/1.

mesures de sécurité supplémentaires doivent être prises pour se conformer aux normes de sécurité actuelles étant donné que les exigences en matière de sécurité ont évolué depuis le début du projet de construction. Ces mesures supplémentaires ne pouvaient être prévues dans le plan original du bâtiment. En outre, les normes minimales de sécurité opérationnelles ont été renforcées depuis la promulgation par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies de prescriptions MOSS propres à chaque pays. Pour ce qui est des dépenses liées aux normes minimales de sécurité opérationnelles telles qu'elles figurent dans l'annexe II du document GB.297/PFA/BS/4 et auxquelles les travailleurs font référence, il est rappelé que les chiffres en question intègrent le montant provenant du budget affecté à la sécurité au niveau central. Il est également à noter que les dépenses de sécurité concernant les bureaux extérieurs installés dans des locaux communs des Nations Unies ne sont pas indiquées en tant que telles car elles sont souvent intégrées dans le loyer du bureau.

8. Le chef du Bureau de l'administration intérieure a déclaré que le plan de construction du bureau de Dar es-Salaam était conforme aux MOSS lorsqu'il a été adopté. Répondant aux membres travailleurs qui ont demandé que le Bureau soit plus précis lorsqu'il dresse la liste des prescriptions supplémentaires en matière de sécurité et évalue leur coût, le chef du Bureau de l'administration intérieure a déclaré que ce coût additionnel est estimé entre 60 000 et 100 000 dollars des Etats-Unis.

Le point sur les travaux ponctuels de rénovation du bâtiment du siège

9. Le sous-comité était saisi d'un document² sur les travaux urgents de réparation et de remise en état approuvés par le Conseil d'administration à sa session de mars 2005, soumis pour information.
10. Les membres travailleurs se sont dits préoccupés par les retards enregistrés et par les répercussions financières que cela pourrait avoir. Le Bureau a été prié de fournir des explications plus claires sur ces retards et de fixer des délais pour l'achèvement des travaux. Les travailleurs souhaitaient également avoir confirmation du fait que les travaux effectués seraient compatibles avec une remise en état éventuelle dans l'avenir. En ce qui concerne l'équipement de protection contre l'incendie, ils ont pris note avec satisfaction des progrès réalisés.
11. Les membres employeurs ont réitéré les questions posées par les travailleurs et ont demandé davantage d'éclaircissements sur la procédure d'adjudication des travaux concernant l'ascenseur pour personnes handicapées. Ils aimeraient savoir s'il y aura des augmentations de coût pour cet ascenseur et pour les escalators en raison des retards. En ce qui concerne la rénovation partielle des cuisines et restaurants situés dans la partie nord du bâtiment du siège, ils se demandent si le coût des travaux sera entièrement pris en charge par l'exploitant actuel.
12. En plus des points soulevés par les employeurs et les travailleurs, le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a déclaré qu'il était inquiétant que les travaux de rénovation des cabines d'interprètes, qui étaient considérés comme urgents en mars 2005, pour des raisons de sécurité, n'aient pas encore été effectués.
13. Le chef du Bureau de l'administration intérieure a déclaré que le BIT escomptait que le remplacement des escalators commence après la session de la Conférence internationale du

² Document GB.297/PFA/BS/2.

Travail de juin 2007. Le fournisseur a accepté qu'il n'y ait pas d'augmentation du prix des escalators. L'installation de l'ascenseur pour personnes handicapées pose des problèmes structurels plus complexes en rapport avec les mesures de protection contre l'incendie. Le BIT aimerait que l'ascenseur et les nouveaux escalators soient installés en même temps. En ce qui concerne les cabines d'interprètes et leur équipement, le premier appel d'offres a été annulé pour des raisons techniques, et l'appel d'offres international a été relancé en août 2006. Le BIT espère commencer les travaux de remise en état au début de l'année prochaine. Le sous-comité sera pleinement informé de l'état d'avancement des travaux à sa réunion de mars 2007.

14. Les membres travailleurs ont rappelé leur requête précédente demandant la remise en état ou le remplacement des sièges de la salle II, qui sont en très mauvais état et qui donnent une très mauvaise image de l'Organisation.
15. Le président a indiqué que le sous-comité avait pris note de la requête et que le Bureau avait commencé à en examiner les implications en termes de coût.

Plan de rénovation du siège: examen de l'étude indépendante et du plan de financement

16. Le sous-comité était saisi d'un document³ soumis pour décision sur l'examen de l'étude indépendante et du plan de financement relatifs à la rénovation du bâtiment du siège.
17. Les membres travailleurs ont soulevé un certain nombre de questions portant sur différents aspects des choix financiers proposés dans le document. Les terrains qu'il est envisagé de vendre font partie de l'héritage de l'OIT. Pour vendre deux parcelles de terrain et renoncer au bail sur une troisième, il faudrait approfondir les études menées et mesurer soigneusement les gains potentiels de l'opération. Les travailleurs appellent l'attention du sous-comité sur les paragraphes 12 et 13 du document, qui portent sur la présence d'amiante dans le bâtiment. Ils exhortent le Bureau à mettre en place un système de contrôle visant à protéger la santé du personnel et des autres usagers, ainsi qu'à prendre les mesures préventives voulues. Au stade actuel, les membres travailleurs sont disposés à appuyer la recommandation du premier alinéa du paragraphe 35 visant à effectuer les réparations urgentes indiquées dans l'étude et à les porter au débit du Fonds pour le bâtiment et le logement.
18. Les employeurs ont remercié le Bureau pour le document, qu'ils jugent intéressant et complet. Ils ont pris bonne note des conclusions de l'étude. Ils souhaitent mettre en garde contre le fait de cristalliser l'attention sur la rénovation du siège, sans tenir compte des besoins relatifs aux locaux que possède l'OIT dans d'autres pays. Les employeurs sont satisfaits du niveau des informations fournies dans le document, notamment en ce qui concerne la proposition consistant à opérer la rénovation en trois phases, formule qu'ils jugent prudente. Les différentes sources de financement nécessitent des études et un examen complémentaire. Le principe consistant à vendre des terrains appartenant à l'OIT devrait faire l'objet d'un réexamen. Les sources de financement énumérées au paragraphe 30 du document ne semblent pas réalistes, à l'exception de la formule du prêt commercial, qui imposerait une charge financière excessive au Bureau. Les employeurs demandent que l'on fournisse des informations sur les acquéreurs potentiels de terrains, sur l'usage qui serait fait de ces terrains et sur les différents types de construction envisageables dans la zone considérée. Ils demandent également que l'on fournisse des

³ Document GB. 297/PFA/BS/3.

informations complémentaires sur la location d'espaces de bureau dans le bâtiment du siège.

19. Les travailleurs ont ajouté que les décisions prises dans le cadre d'une rénovation éventuelle auraient un impact considérable sur le BIT. La question de savoir s'il y a lieu de dépasser les normes de base et de s'orienter vers un bâtiment plus respectueux de l'environnement pourrait être examinée, ce qui soulève la question de savoir s'il est possible de construire un nouveau bâtiment, au lieu de procéder à une rénovation coûteuse. Le financement de la rénovation présenterait des difficultés, et il n'est pas réaliste de compter sur des contributions volontaires. Il ne s'agit pas ici de causer des retards inutiles, mais de réfléchir soigneusement à ce que pourrait être la meilleure voie à suivre pour le BIT dans une perspective de 15 à 20 ans.
20. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe des 35 pays industrialisés à économie de marché (PIEM), a rappelé qu'en 2005 son gouvernement a demandé qu'un tel document soit soumis au sous-comité. Il est inacceptable qu'un document portant sur des questions de cette importance qui ont des incidences financières majeures n'ait été distribué que quelques jours avant la réunion du sous-comité.
21. Les membres du groupe des PIEM se félicitent de l'étude et du travail réalisés par les consultants. Il incombe maintenant au BIT d'examiner la situation d'un point de vue plus large. L'oratrice a félicité le Bureau d'avoir examiné différentes solutions d'autofinancement. Parmi les autres questions à étudier figure l'évaluation des conséquences qu'aura vraisemblablement l'examen de la structure extérieure. La modification des effectifs au siège aura des répercussions. Cet examen pourra également entraîner la vente de certaines propriétés de l'OIT et il pourrait en aller de même par suite de l'unification du système des Nations Unies sur le terrain. Le Bureau pourrait également envisager de rechercher les domaines qui ne sont plus prioritaires et reverser les économies réalisées au Fonds pour le bâtiment et le logement. La discussion de ces questions devrait être rigoureusement liée à celle du programme et budget du prochain exercice biennal.
22. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a rappelé que l'élaboration d'une stratégie globale en matière de locaux a déjà été demandée plusieurs fois. Le Bureau est invité à fournir des informations actualisées à cet égard, maintenant que l'étude sur la rénovation est achevée. La stratégie en matière de locaux devrait être étroitement liée au plan directeur évoqué au paragraphe 22 du document. Une fois mis au point, ce plan directeur devrait constituer l'un des volets d'une stratégie globale en matière de locaux, laquelle devrait être régulièrement actualisée.
23. La question des capacités dont il dispose pour gérer un projet aussi complexe n'est pas examinée dans le document du Bureau. L'oratrice a invité celui-ci à sélectionner les membres d'une équipe du BIT pour la gestion du projet. Elle a dit s'inquiéter par ailleurs des risques de retards dans la mise en œuvre d'un tel projet et de l'absence de provision pour couvrir l'inflation. Le Bureau est également prié d'éclaircir sa position concernant le respect des normes de construction suisses.
24. Pour finir, la représentante du gouvernement du Royaume-Uni a jugé prématuré de soumettre à la Commission du programme, du budget et de l'administration les deuxième et troisième alinéas du paragraphe 35 ainsi que le paragraphe 36. Elle a dit pouvoir accepter le premier alinéa du paragraphe 35, une opinion partagée par les gouvernements de l'Australie, de l'Allemagne et des Pays-Bas.
25. En réponse à une question antérieure relative à un bâtiment récemment construit par l'OMPI, les employeurs ont fait savoir que ledit bâtiment est beaucoup plus petit que les

locaux du BIT. Lors de l'examen des mérites respectifs d'une construction nouvelle ou d'une rénovation, il convient de prêter attention à d'autres éléments tels que l'utilisation qui serait faite du bâtiment actuel et l'amortissement des quelque 70 millions de francs suisses qui reste à solder.

26. Le représentant du gouvernement du Japon, s'exprimant au nom du Groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC), a remercié le Bureau pour les efforts qu'il a entrepris pour s'attaquer à une question difficile et a dit apprécier l'étude réalisée et les propositions concrètes présentées. Le GASPAC approuve le premier alinéa du paragraphe 35 mais n'est pas en mesure d'appuyer les autres points appelant une décision aux paragraphes 35 et 36, en partie en raison de la distribution tardive du document et en partie parce qu'il est nécessaire de disposer de plus amples informations.
27. Le GASPAC tient à formuler des commentaires sur certains points importants soulevés dans le document. Le coût projeté est plus élevé que ce qui a été annoncé antérieurement, et une explication du Bureau serait la bienvenue. Même si les parcelles de terrain appartenant à l'OIT sont vendues, un financement substantiel restera nécessaire. Le Bureau est invité à soumettre à l'examen de la Commission du programme, du budget et de l'administration, à la 298^e session (mars 2007) du Conseil d'administration, d'autres options réalistes et rationnelles. Pour conclure, l'orateur a fait remarquer aux membres du sous-comité que le financement des travaux d'entretien et de rénovation devrait être assuré de manière anticipée pour éviter à l'avenir des situations aussi difficiles que celle que l'on connaît aujourd'hui. S'exprimant en tant que représentant du gouvernement du Japon, il a instamment demandé au Bureau de ne ménager aucun effort pour maintenir les coûts à un niveau aussi bas que possible.
28. Le représentant du gouvernement du Brésil a remercié le Bureau pour ce rapport intéressant qui présente des considérations techniques importantes, et explique brièvement les options de financement. Comme le représentant du gouvernement du Japon, il a demandé de plus amples informations pour pouvoir prendre les décisions nécessaires. La phase III du plan de rénovation, qui est aussi la plus coûteuse, doit être exposée en plus grand détail pour permettre au Conseil d'administration de faire une évaluation juste. L'orateur est d'accord avec les membres employeurs qui demandent qu'une partie des investissements soit engagée dans les bâtiments du BIT situés hors de Genève, afin de refléter comme il convient les priorités de l'Organisation.
29. La directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration a souligné l'utilité de la discussion qui s'est déroulée. Il est manifestement nécessaire de débattre encore des questions dont le sous-comité est saisi et de disposer de plus d'informations à cet effet. L'étude externe indépendante effectuée à la demande du Conseil d'administration offre un point de départ essentiel et une base technique solide sur laquelle le sous-comité et la Commission du programme, du budget et de l'administration pourront fonder leurs discussions futures sur la rénovation du bâtiment du siège.
30. En réponse à la demande d'éclaircissements adressée par les membres employeurs au sujet du paragraphe 5 du document, concernant l'exclusion des restaurants et des salles de réunion du champ de l'étude, la directrice exécutive a rappelé que les travaux discutés au titre de la deuxième question à l'ordre du jour du sous-comité et les crédits correspondants ont déjà été approuvés par le Conseil d'administration, ce qui explique leur exclusion du champ de l'étude.
31. Le groupe des PIEM s'est enquis des normes de sécurité appliquées par le Bureau. Le BIT tient compte, naturellement, des normes suisses et des normes appliquées à Genève, mais, étant donné son statut d'organisation internationale, il n'est pas forcément tenu de se conformer au système local. L'étude sur la rénovation est fondée sur les recommandations

concernant la sécurité de l'Institut de sécurité de Neuchâtel, un institut international basé en Suisse, qui fixe et surveille l'application de normes en harmonie avec les normes appliquées en Europe et aux Etats-Unis.

32. La question de l'amiante a été soulevée par les membres travailleurs, qui ont souligné la nécessité de contrôler régulièrement les effets de ce matériau sur la santé du personnel et de prendre des mesures préventives. Les conclusions supplémentaires formulées par les experts sont déjà en cours de traitement. Les tests qui ont été réalisés confirment que les valeurs sont si nettement en dessous du seuil maximum autorisé qu'elles ne sont pas mesurables. Le Comité consultatif sur la sécurité et la santé du BIT a été informé des aspects de l'étude relative à la sécurité, et notamment des conclusions sur l'amiante et des mesures prises à cet égard par le Bureau. La suggestion faite par les travailleurs de rendre le bâtiment plus respectueux de l'environnement figure de fait dans beaucoup des recommandations de l'étude indépendante en ce qui concerne par exemple l'amélioration de l'isolation, la conservation de l'eau et autres dispositifs permettant d'économiser l'énergie.
33. Bien qu'il n'ait pas ménagé ses efforts, le Bureau a eu quelques difficultés à répondre de façon satisfaisante aux demandes répétées formulées par des membres du sous-comité concernant la nécessité d'une stratégie globale en matière de locaux. Cette stratégie dépend de plusieurs questions vastes et complexes, et notamment des décisions qui seront prises au sujet de la rénovation du bâtiment du siège, de l'examen des bureaux extérieurs et de l'incidence sur la réforme générale du système des Nations Unies. Dans l'attente des orientations et des décisions qui seront adoptées par le Conseil d'administration sur ces questions interdépendantes, le Bureau n'a pu véritablement fournir une réponse plus précise que celle qu'il avait déjà donnée.
34. Le Trésorier et contrôleur des finances a informé le Sous-comité que le bail concernant la parcelle prévoit un paiement annuel de 1 000 francs suisses. Conformément à l'accord de principe établi avec les autorités suisses, ce montant n'a jamais été réclamé. La première période de ce bail arrivant à son terme, le montant du loyer pourrait être renégocié. Mais, comme le Bureau n'a rien payé, logiquement, la résiliation de ce bail n'entraînerait aucune économie. Quant au Fonds pour le bâtiment et le logement, il est censé couvrir les besoins de l'ensemble des locaux du BIT. L'orateur a précisé que les dépenses du fonds ont été affectées en grande partie aux activités extérieures et non au siège. Le Bureau a reconnu que le niveau de financement du fonds est insuffisant, comme le sous-comité l'a indiqué lors de réunions précédentes. La question est soulevée dans l'Aperçu préliminaire des propositions de programme et de budget pour 2008-09, qui est soumis à la Commission du programme, du budget et de l'administration à la présente session.
35. Le Règlement financier dispose que toute recette découlant de la location sera créditée au Fonds pour le bâtiment et le logement mais que le produit de la vente de biens du type de celle qui est envisagée sera considéré comme «recettes accessoires». En l'absence de dérogation spécifique du Règlement financier, le produit de cette vente ne pourrait être crédité au Fonds pour le bâtiment et le logement. Le Trésorier et contrôleur des finances a confirmé que la fourchette de prix indiquée pour les deux parcelles de terrain se fonde sur les prix du marché et d'éventuelles décisions en matière de zonage. La troisième parcelle, actuellement louée, ne peut être vendue par le Bureau. Enfin, il n'est pas tenu compte de l'inflation à ce stade car il est très difficile de prévoir quel en sera le taux cumulatif d'ici à 2016.
36. ***Le Sous-comité du bâtiment souhaite proposer que la Commission du programme, du budget et de l'administration recommande au Conseil d'administration d'autoriser que, sur le coût de la phase I de la rénovation du bâtiment du siège, 7,7 millions de francs suisses soient portés au débit du Fonds***

pour le bâtiment et le logement; et de demander au Bureau de soumettre au sous-comité, à sa 298^e session (mars 2007), une analyse plus détaillée des options de financement.

Vue d'ensemble des locaux de l'OIT

37. Le sous-comité était saisi d'un document⁴ présentant des données financières et statistiques sur les bureaux extérieurs et le siège.
38. Les membres travailleurs se sont déclarés satisfaits des informations complètes fournies dans le document. Ils ont noté le nombre de bâtiments dont l'OIT est propriétaire dans différentes régions et ont demandé s'il est plus avantageux pour l'Organisation de louer des bureaux sur le terrain ou d'en être propriétaire. L'annexe II indique une augmentation des dépenses pour les questions de sécurité ainsi que des variations d'une région à l'autre. Les chiffres de l'annexe III montrent que le pourcentage du personnel affecté à la coopération technique est passé de 29,5 en 2004 à 40,5 en 2005. Des précisions supplémentaires du Bureau concernant ces chiffres seraient les bienvenues.
39. Les membres employeurs ont reconnu l'importance de ce rapport et ont estimé que cette question appelle une étude plus approfondie. Un certain nombre d'observations peuvent déjà être faites. Par exemple, les chiffres de l'annexe II montrent clairement que le BIT reste très centralisé. Les membres employeurs reçoivent souvent des demandes visant à ce que davantage d'activités soient organisées sur le terrain, avec plus de personnel local, en contact avec les réalités nationales. Ces données seraient très utiles à la Commission du programme, du budget et de l'administration. Les chiffres de l'annexe III révèlent une tendance positive, avec une augmentation sensible du personnel en charge de la coopération technique. La coopération technique est une priorité pour les employeurs.
40. Le Trésorier et contrôleur des finances a déclaré que, chaque fois qu'une proposition d'emménagement dans de nouveaux locaux est faite, le Bureau réalise une analyse de rentabilité afin de déterminer les coûts et les avantages des différentes possibilités, comme la location, le partage de locaux avec d'autres organisations, l'achat ou la construction. Cette dernière possibilité suppose d'importantes dépenses en capital, et les réserves dont dispose l'OIT ne lui permettent pas de construire des locaux pour chacun de ses bureaux extérieurs. L'intervenant a signalé que les dépenses indiquées pour la première année de la période biennale (2004) constituent un instantané des décaissements effectifs enregistrés, tandis que les chiffres pour 2005 tiennent compte d'ajustements comptables visant à ce que l'ensemble des dépenses de la période biennale soient incluses dans la comptabilité 2004-05. Il a été signalé au sous-comité que le montant indiqué pour la location des locaux du bureau régional à Bangkok en 2005 doit être corrigé et remplacé par 224 901 dollars des Etats-Unis.

Genève, le 8 novembre 2006.

Point appelant une décision: paragraphe 36.

⁴ Document GB.297/PFA/BS/4.